

Collectif Stop TAFTA 46

Monsieur le Maire,

Le 14 juin 2013, le Conseil des Ministres de l'Union Européenne a demandé à la Commission européenne d'entamer une négociation avec les Etats-Unis en vue de la création d'un Grand Marché Transatlantique, souvent dénommé TAFTA (en français PTCI = Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement, TTIP, ou encore GMT = Grand Marché Transatlantique).

Ces négociations auraient dû rester discrètes, mais elles ont été dénoncées dès l'été 2013 par des associations comme ATTAC et dans certains journaux. Au moins cinq conférences ont été consacrées au projet de traité dans le Lot en 2014, à Gramat, Saint Céré, Martel, Limogne et Cahors.

Comme beaucoup de citoyens, européens et états-uniens, nous pensons que le traité qui en résulterait aurait des conséquences gravissimes sur nos sociétés, et qu'à ce titre, il doit être combattu, jusque dans nos villes et villages.

En 2013, le collectif anti-gaz de schiste de Martel a procédé à une campagne d'information sur le permis de Brive contre lequel toutes les municipalités lotoises concernées se sont prononcées. Nous pensons qu'il devrait en être de même pour le TAFTA.

À l'image de régions (IDF, PACA,...), de villes grandes (Besançon, Grenoble...) ou petites qui ont déjà déclaré, de diverses manières, leur opposition à ce traité.

Raoul-Marc Jennar, qui a donné ce printemps trois des conférences lotoises sur le sujet, a préparé des textes parmi lesquels nous nous permettons de vous faire parvenir :

- Un texte d'une page (PTCI 1 PAGE.pdf) présentant les grandes lignes du projet
- Un texte de quatre pages (Le GMT nuit gravement.pdf) qui présente le traité, décrit les effets que l'on peut en attendre dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé. Il aborde également le « mécanisme de règlement des différends » à travers quelques exemples concrets qui montrent clairement comment ce traité mettrait à mal notre démocratie.
- Un modèle de motion qui pourrait être adoptée par votre Conseil Municipal, sans pouvoir être contestée par le Préfet car elle mentionne explicitement les craintes légitimes que doivent avoir des élus de se voir dessaisir d'une partie de leurs prérogatives au profit de sociétés privées, au nom du TAFTA.

Nous joignons un quatrième texte dans lequel nous tentons d'analyser les conséquences qu'aurait dans notre région l'adoption du traité, dans les domaines de l'agriculture, de la gestion municipale et des ... gaz de schiste.

Si vous décidez de consacrer au moins une demi-heure au TAFTA, nous pouvons vous prêter un DVD dans lequel Raoul-Marc Jennar expose en une douzaine de minutes l'essentiel du traité, ce qui pourrait être l'amorce d'un débat de votre Conseil.

Si vous le désirez, l'un de nous pourrait procéder à la projection et apporter quelques précisions complémentaires en réponse aux questions de vos conseillers.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, en particulier sur des aspects pratiques :

Charles Soubeyran, Martel, 05 65 35 15 84 ou 06 13 66 60 84 soubryran-gauchet@wanadoo.fr

Jean-Claude Brenot, Floirac, 06 69 62 10 47 jcbrenot46@gmail.com

Floirac, le 11 juillet 2014

C. S., J.C.B.